

La colonisation agraire en Podlasie (Pologne) au XVI^e siècle

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 13.04.Q04

mai 2023

Mots clés : Pologne - Podlasie - colonisation agraire - villages-rues

En Podlasie¹, dans les régions de *dominium* royal exercé par les Grands Ducs de Lituanie, on assiste au XVI^e siècle à une puissante réforme agraire dont le but est d'augmenter le revenu fiscal par la croissance de l'économie. Cette réforme multiplie les normes : exercice du *dominium* royal, pressions sur la noblesse (échanges de terre bon gré mal gré ; obligation d'adopter la réforme), défrichements, création de villages neufs, ou réorganisation de terroirs sur un mode géométrique par regroupement d'habitats dispersés, adscription ou attache des paysans, concession imposée de tenures légales, obligation faite aux tenanciers de soumettre leurs tenures à une rotation triennale, contrôle de la vie économique et sociale par des agents royaux.

Un décret de 1557 a étendu ces mesures à l'ensemble des terres lituanienues. Au cœur de ces terres, la Podlasie (ou Podlachie) a connu la réforme la plus extrême. Le résultat morphologique est la création d'une planimétrie géométrique dont les deux éléments de base sont le village-rue stéréotypé, et les trames de bandes coaxiales rectilignes pour l'assignation de lots identiques.

Une "condition agraire" spécifique

Dans ces régions, le Grand Duc de Lituanie et son épouse la reine de Pologne Bona ont constitué un vaste domaine royal de plusieurs milliers de kilomètres carrés, étendu sur 240 kilomètres de long.

Le système décrit est axé sur la constitution de manoirs royaux compris comme structure d'adscription des paysans et de développement de la rente fiscale. La tenure y est considérée comme une concession en échange du travail (mode connu sous le nom de *tyalgo*). La réforme prend naissance dans de larges domaines royaux. L'exercice d'un *dominium* royal direct sur les terres sans médiation seigneuriale y facilite la normalisation administrative et agraire.

Un premier Statut de Lituanie, datant de 1529, amorce une évolution législative. Il est intéressant de noter que le conflit entre la souveraine et les grands magnats se cristallise sur l'introduction de formes juridiques polonaises dans des terres coutumières lituanienues et biélorusses. Les magnats contestent le fait qu'on puisse donner des limites fixes aux territoires de village, et qu'on puisse mettre fin à la dispersion et à la confusion existant dans la possession des habitats et des terres qui caractérise ces régions à la fin du Moyen Âge. En unifiant les terres sous une "condition agraire" uniforme – celle de terres royales soumises à une domanialité unique – la reine modernise l'approche, par standardisation, et permet le progrès économique.

L'adscription par l'introduction du système du lot

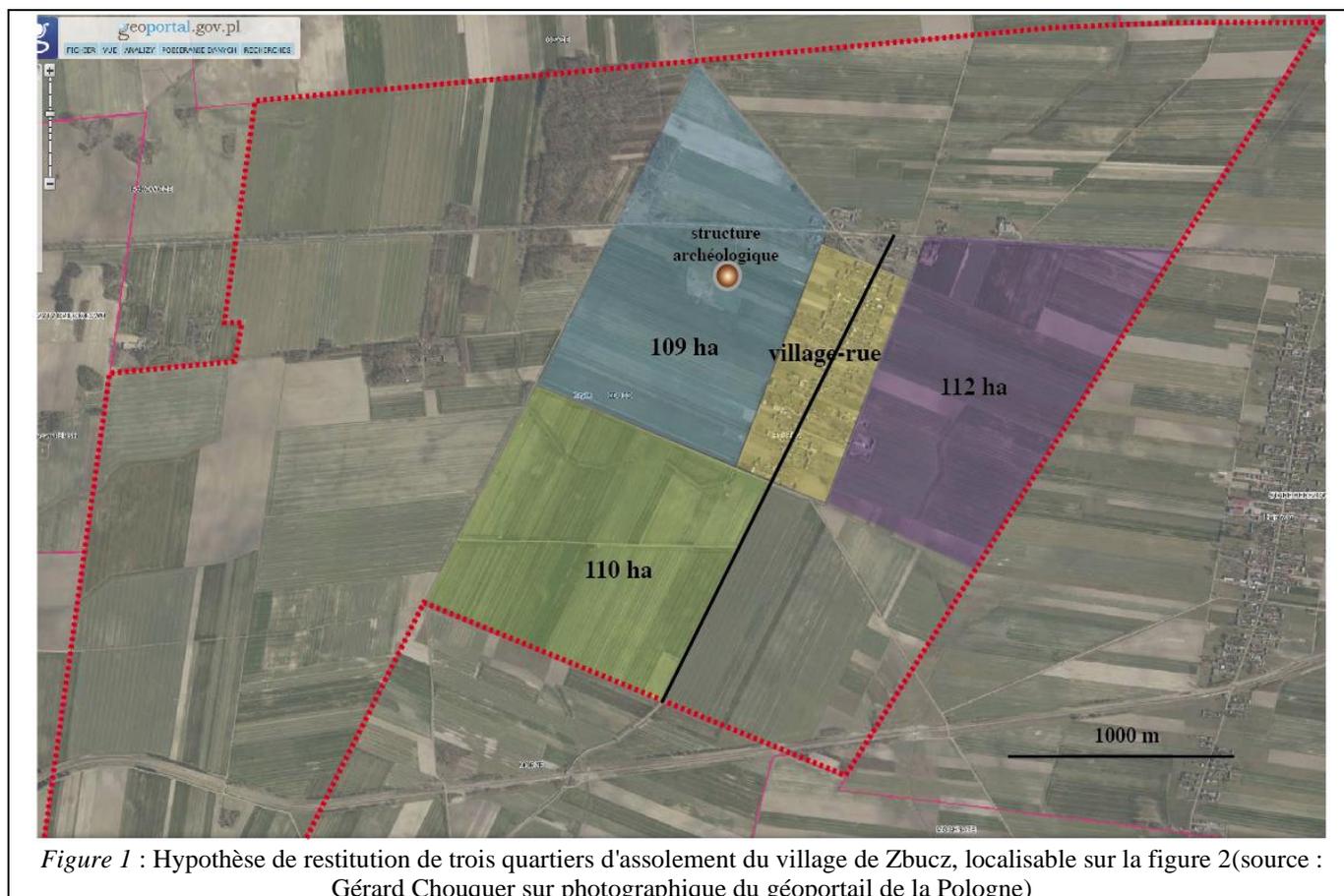
La réforme agraire conduite par la souveraine a consisté à faire admettre la nécessité de la notion d'assiette fiscale dans le cadre de territoires villageois nettement délimités. C'est donc par le choix d'une méthode cadastrale que la réforme est mise en œuvre. À la cadastration, on ajout un principe d'attache qui est classique dans toutes les terres pour lesquelles on a recours à un système de contrainte et de répartition autoritaire : on ajoute un système lot-unité, nommé *lan* en Pologne et *wloka* en Lituanie et Mazovie. La reine Bona en fait l'expérimentation en Podlasie à partir de 1533, avant de prévoir son extension à l'ensemble de son domaine royal.

Le nouveau mode reposait sur des normes précises :

- Fonder de nouveaux villages ou regrouper un habitat existant dispersé en un seul village, en adoptant le plan simple et efficace du village-rue.

¹ Actuellement à la frontière de la Pologne et de la Biélorussie

- Séparer la partie divisée (et concédée aux tenanciers) de la partie non divisée, dans laquelle on trouve les pâtures communes, les forêts, et dans laquelle on peut établir des concessions complémentaires ou additionnelles ; cette zone est dite *zastenki* ou *zascianki*, ce qui signifie, "au-delà du mur", et désigne la bande de terre ou la ligne qui limite les emblavures.



- Diviser les terres de culture selon un mode régulier, par lots identiques, afin de pouvoir procéder à des répartitions fondées sur l'emploi de sensiblement la même mesure : le lot couvre de 21,3 à 23 hectares, avec répartition des parcelles du même lot dans les trois soles du terroir villageois pour pouvoir mettre en œuvre la rotation collective. La mesure venait de l'arpentage des colonies allemandes employé dans les régions commandées par l'Ordre Teutonique, notamment dans la région de Kulm, située à 300 kilomètres à l'Ouest de la Podlasie

- L'application de la rotation collective correspondait à la mise en œuvre d'une forme d'adscriptio, les tenanciers n'ayant pas la libre disposition de leurs parcelles, ni pour la propriété ni pour l'exploitation. Cette attache était réalisée par application d'un principe cadastral de division et de répartition voulu par le pouvoir, à des fins agronomiques.

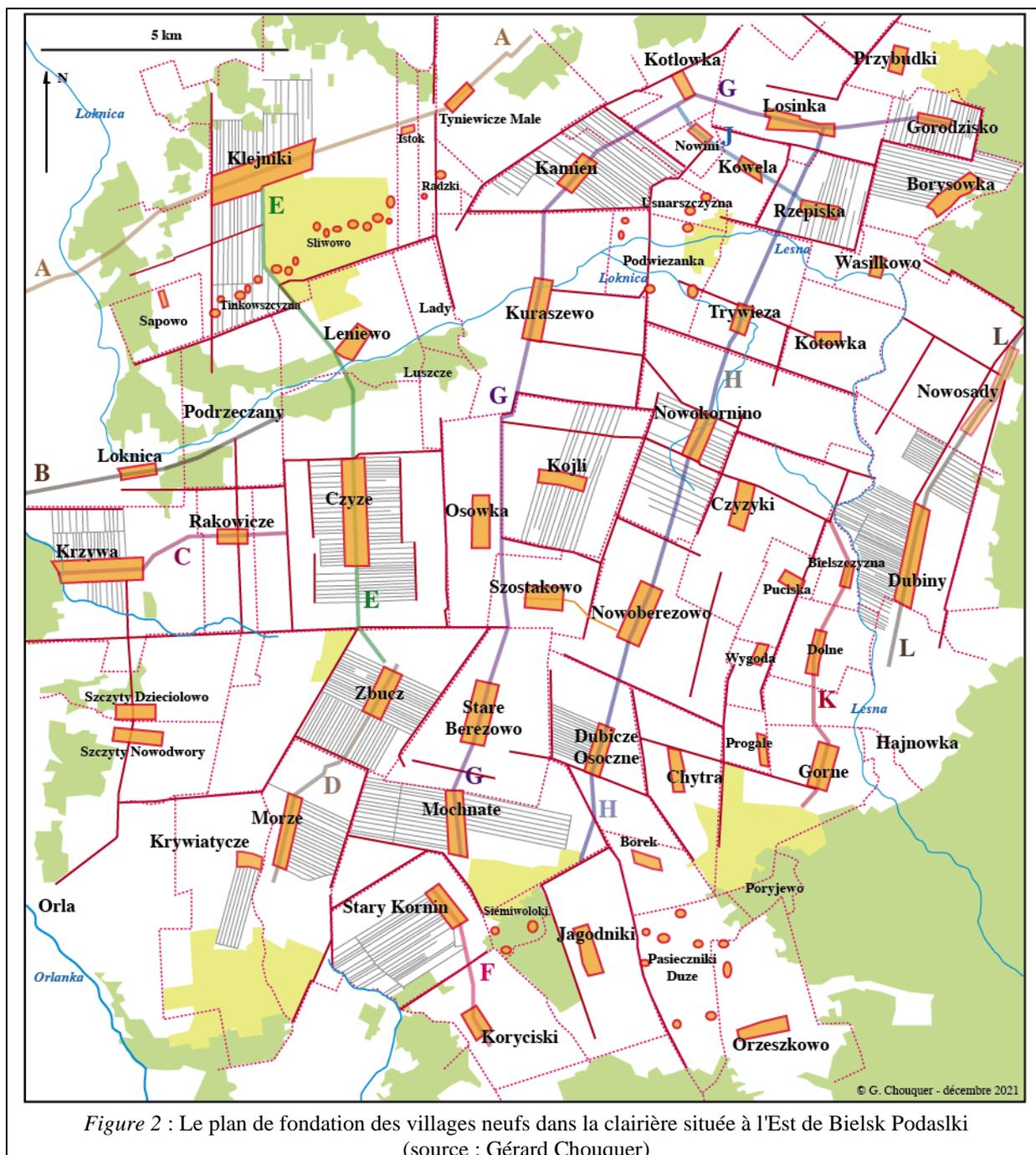
La standardisation des formes : les territoires

Deux cartes suggèrent très bien la très forte standardisation de la morphologie agraire.

- Le plan de fondation des villages neufs dans une vaste clairière située à l'Est de Bielsk Podaski, entre cette ville et Hajnowka (Figure 2), montre un espace géographique étendu, de 32 000 hectares environ, dans lequel on observe la fondation d'une cinquantaine de villages neufs, suivant des itinéraires (notés de lettres) ; chaque territoire comporte une ou plusieurs trames coaxiales. On constate la présence de zones d'habitat dispersé, sans qu'on puisse savoir, à vue, si certains de ces habitats pérennisent des habitats anciens, antérieurs à la réforme agraire, ou s'il s'agit de créations postérieures, par essaimage, ce qui traduirait alors un affaiblissement de la contrainte collective.

- La carte de la trame de Sokolka et Dabrowa Bialostoska (Figure 3 en page 4) suggère une interprétation en mettant en évidence l'existence d'un module territorial répétitif d'environ 700 hectares, sous la forme d'un rectangle de 4 670 m x 1 495 m environ. Le même module a été indiqué

par deux couleurs en alternance, pour faciliter le repérage. Dix-huit intervalles correspondant à des territoires communaux se suivent de Krasniany à Malyszowka, dont dix-sept sans discontinuité. En marge de cet axe de territoires communaux de même module, d'autres régularités apparaissent, notées par d'autres couleurs.



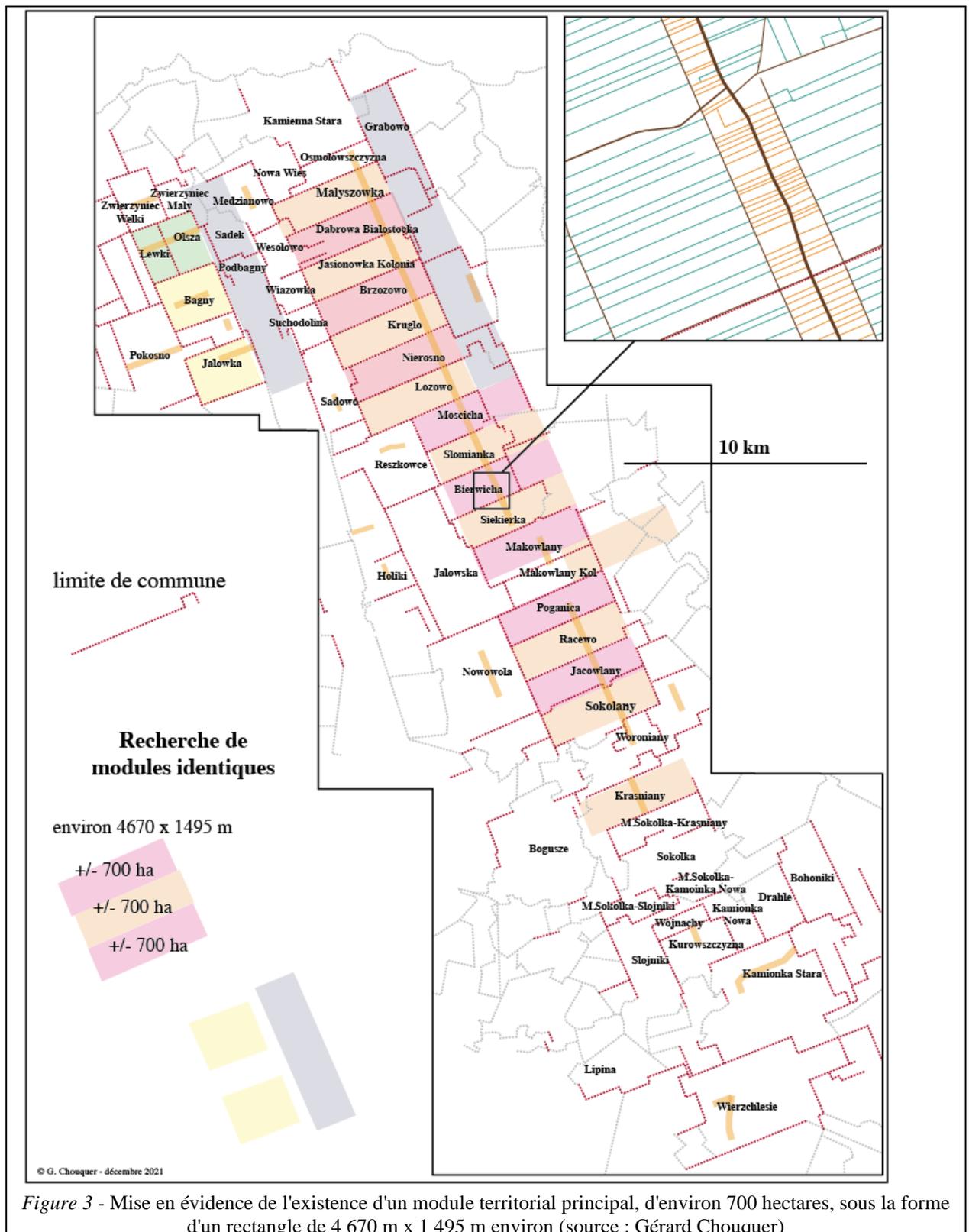
Gérard CHOUQUER, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

La colonisation agraire des confins actuels de la Pologne et de la Biélorussie remonte principalement au XVI^e siècle et s'est traduite par une impressionnante série de créations de villages neufs.

Pour certains territoires, on a même aligné les villages et retenu un module répétitif de 700 hectares.

Si ces formes ont laissé des vestiges visibles dans la cartographie actuelle en Pologne (lisibles sur le géoportail de ce pays), du côté de la Biélorussie, elles ont complètement été supprimées par les remembrements qui ont accompagné la collectivisation des terres à l'époque soviétique.



Pour en savoir plus :

- Gérard CHOUQUER : *La colonisation agraire en Podlasie-Podlachie polono-lituanienne au XVI^e siècle. Droit agraire, morphologie et agronomie*, décembre 2021, 25 p., <https://manoma.hypotheses.org>
- R. A. FRENCH : *The Three-Field System of Sixteenth-Century Lithuania*, in *The Agricultural History Review*, 1970, p. 107-125